



RÉUNION
COMMISSION
DE QUARTIER

UNIVERSITE

Compte rendu du : 20/03/2019 – Latitude 21

1 . TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

2 . BUDGETS PARTICIPATIFS

- * Projets 2018 – point d'étape
- * Projets 2019 – hiérarchisation et vote

3 . VIE DE QUARTIER

- * Point sur le changement des priorités rue Jules d'Arbaumont

4 . INFORMATIONS DIVERSES

- * Dématérialisation des demandes d'admission en crèches
- * Rencontres écocitoyennes du 7 avril 2019
- * Le chantier du musée des Beaux-Arts comme vous ne l'avez jamais vu – présentation du film

COLLÈGE DES HABITANTS

PERSONNES RESSOURCES

- 1 Cindy BERNARDOT
- 2 Agnès CHEVRIER
- 3 Francine DUPIN
- 4 Daniel NIEDERLANDER
- 5 Jacques VIGOUROUX

JEUNES

Pierre PLAMONT (démission le 25/02/2019)

HABITANTS

- 6 Chantal ANDRIANOEL
- 7 Lilas BENARBA - **Absente**
- 8 Marc BLONDET
- 9 Maud BONVALOT-NOIROT - Coprésidente habitante titulaire
- 10 Jean-Pierre BOUHELIER
- 11 Isabelle BRUN
- 12 Béatrice BUDIN - **Excusée**
- 13 Pierre-Yves CAREME - **Absent**
- 14 Bernard DURAND
- 15 Alexandre EMORINE
- 16 Zohra ESSANHI
- 17 Anne-Marie FERRERI - **Absente**
- 18 Bernard GAUTHEY - **Excusé**
- 19 Thierry GUENEAU
- 20 Janine HOURNE
- Odile JOLY (démission le 25/02/2019)
- 21 Bertrand MAILLOT - **Absent**
- David LOUIS (démission 09/07/2018)
- 22 Remy COMBERNOUX - **Absent**
- Laurent MONNOT (démission 22/11/2017)
- 23 Bernadette OUTRE
- 24 Michel MORAND
- 25 Dominique ROBE
- 26 Séverine STERLE
- 27 Jacqueline VIELIX
- Ardian ZEJNAJ (démission le 25/02/2019)
- 28 Marie-Louise SAUVANET
- 29 Xiao ZHANG - Coprésidente habitante suppléante - **Excusée**
- 30 Marie-Hélène NOEL - **Absente**

Tous les suppléant-e-s présent-e-s remplacent les titulaires absent-e-s et peuvent participer à la hiérarchisation des budgets participatifs.

SUPLÉANTS

- Bernadette OUTRE (remplace Laurent MONNOT)
 Remy COMBERNOUX (remplace David LOUIS)
 Marie-Hélène NOEL (remplace Pierre PLAMONT)
 Bertrand MAILLOT (remplace Odile JOLY)
 Marie-Louise SAUVANET (remplace Ardian ZEJNAJ)
 1 Jean-Yves MOY
 Hanane HILALI (personne qualifiée)
 2 Christian CHALUMEAU - **Excusé**
 3 Patricia TAVERNARI - **Excusée**
 Claude VIELIX (Club Unesco de Dijon et ses environs)
 4 Patrick FRANCOIS - **Excusé**
 5 François d'ARBAUMONT
 6 Antoine LOSSON - **Excusé**
 7 Alexandre BASSON - **Absent**
 8 Alain LE CUNFF

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS ET ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

- 1 Association Dijon Université Club Football
- 2 Association Léo Lagrange Centre Est
- 3 Office Municipal des Sports
- 4 Association Les Jardins et Vergers de la Chouette
- 5 Association des Habitants du Quartier Université de Dijon
- 6 Association des femmes tradithérapeutes du Congo à Dijon - **Absente**
- 7 Association La Bande aDhoc - **Absent**
- 8 Club Unesco de Dijon et ses environs - **Excusé**

COLLÈGE DES ÉLUS

- 1 Benoît BORDAT - Coprésident élu titulaire
- 2 Lê-Chinh AVENA - Coprésidente élue suppléante
- 3 Joël MEKHANTAR
- 4 Stéphanie MODDE
- 5 Stéphane CHEVALIER

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

- 1 Sébastien APPERT
- 2 Nathalie BARBOSA - **Excusée**
- 3 Hélène DUREUX
- 4 Hanane HILALI
- 5 Daniel LAMM

Le coprésident élu de la commission, **Benoît BORDAT**, remercie les membres ainsi que l'ensemble du public et laisse la parole à **Maud BONVALOT-NOIROT**, coprésidente habitante, qui procède alors à l'appel.

I – TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

Benoît BORDAT informe les membres que tous les nids de poules du chemin des Petites Roches ont été rebouchés par les services techniques et qu'une remise en état de ce chemin a été demandée au service concerné. De plus, le coffret électrique, qui aurait été endommagé, a été mis en sécurité.

Il rappelle que les projets, ci-dessous, déposés dans le cadre des budgets participatifs 2018 seront réalisés par Dijon Métropole prochainement.

1 – Radar pédagogique

En bas de la rue de Mirande, remplacer le radar pédagogique actuel par un radar qui indique la vitesse réelle du véhicule. Celui en place rappelle la limitation mais n'est pas assez dissuasif et les véhicules ont tendance à dépasser la limitation, ce qui engendre de nombreux incidents.

François d'ARBAUMONT et **Agnès CHEVRIER** pensent que le radar devrait être installé à hauteur de Champmaillot car les voitures descendent très vite.

2 – Aménagement d'un accès à la piste cyclable du boulevard de Strasbourg depuis la rue Jules Violle

Sur le modèle de l'aménagement qui a été réalisé en face du boulevard de la Défense, plus haut dans le Boulevard de Strasbourg, serait-il possible de réaliser un bateau sur le trottoir gauche du boulevard de Strasbourg pour permettre ainsi aux cyclistes en provenance de la rue Jules Violle de rejoindre directement, à ce niveau, la piste cyclable ? En l'état actuel, la piste cyclable ne devient accessible que sous la voie de chemin de fer, à un carrefour assez dangereux.

Antoine LOSSON avait signalé que les toilettes sèches situées dans le square du Creux d'Enfer sont sales. **Benoît BORDAT** annonce qu'elles ont été nettoyées. Il ne faut pas hésiter à contacter Allo Mairie pour faire part de ce type de problème.

Benoît BORDAT laisse la parole à **Renaud MINUEL**, chargé de développement à Léo Lagrange Centre Est.

Renaud MINUEL remercie la commission de quartier pour son accueil et explique que Léo Lagrange a été missionné par la ville de Dijon pour mener un diagnostic territorial partagé sur le quartier Université avec, pour perspective éventuelle, la création d'un équipement à vocation sociale et culturelle.

A quoi pourrait ressembler un équipement culturel et social sur le quartier ? Quelles sont les interactions entre les différents acteurs du quartier ? Quels sont les besoins qui ne sont pas couverts ? Comment y répondre ?... Le diagnostic fera émerger toutes ces données et participera à la mise en place d'une structure adaptée.

Ce dernier se déroulera de la manière suivante :

1- aller vers les acteurs du territoire : associations... afin de réaliser des entretiens individuels : Qu'est ce que vous faites dans le quartier ?

2- aller vers les habitants et leur proposer de répondre à un questionnaire : Comment voyez-vous votre quartier aujourd'hui ? Comment le voyez-vous demain ?

3- organiser des temps d'échanges, des réunions collectives entre acteurs et habitants afin de travailler sur toutes les données collectées. Cette étape est prévue pour le mois de juin 2019.

Il souhaite que toutes les personnes présentes participent et indiquent que les premières données récoltées seront présentées à la commission de quartier du mois de juin prochain.

Denis GENTZBITTEL, Président de l'association H2MU, se félicite de ce projet. Il rappelle que l'association H2MU demande à la municipalité, depuis 2016, la mise en place d'une telle maison. En effet, il déplore le manque de structure à vocation sociale ainsi que le manque d'équipements au sein du quartier (gymnase,

salle polyvalente...). Il s'étonne de ne pas avoir été contacté car son association souhaite participer à l'élaboration de ce diagnostic. Il rappelle l'envoi d'un courrier courant 2016/2017 à l'adjoint en charge de l'urbanisme qui proposait un terrain susceptible d'accueillir une telle construction.

Renaud MINUEL répond qu'il est justement là pour prendre les coordonnées de toutes les personnes qui souhaitent s'investir dans cette étude.

Benoît BORDAT ajoute que, depuis 2015, une démarche de restructuration des structures de quartier sur tout le territoire est en cours. Le quartier Université est moins bien doté que d'autres quartiers alors qu'il est en pleine mutation. La volonté de la municipalité est de donner des moyens supplémentaires à ce quartier, de confier le pilotage du travail de diagnostic à Léo Lagrange afin de travailler avec l'ensemble des acteurs du quartier. Différentes associations ont été contactées comme l'AVUM et des échanges ont été entamés avec celle-ci.

Selon **Jean-Jacques VERPILLOT**, adhérent à l'AVUM, diverses informations circulent sur le devenir de l'AVUM. Les activités s'arrêtent en période estivale, c'est pourquoi il demande si :

- l'association reprendra ses activités en octobre 2019 ? dans le même local ?
- les locaux seront rénovés ? Le matériel changé ?

Une adhérente de l'AVUM rappelle que cette association regroupe 760 adhérents. Elle souhaite revenir sur le dernier courrier de la municipalité qui les informe de la création d'un centre social. Quid de la rentrée 2019 ? Que va t-il se passer pour l'AVUM : ses adhérents mais aussi ses locaux ?

Benoît BORDAT répond que les questions et les inquiétudes des adhérents de l'AVUM sont légitimes. Il rappelle que l'AVUM est une association. Par conséquent, la ville de Dijon n'a pas vocation à interagir sur la vie de celle-ci. Il reprend le courrier de Monsieur le Maire, daté du 21 février 2019, adressé à Madame la Présidente de l'AVUM, en réponse à son courrier du 23 janvier 2019 :

- Ce courrier rappelle tout d'abord l'historique, c'est à dire la volonté de la ville de Dijon, depuis 2015, de doter chacun des neuf quartiers d'une structure de proximité.
- Ce courrier fait référence à une assemblée générale extraordinaire organisée par l'AVUM à ce sujet. Monsieur le Maire souligne qu'une présence des élus en charge du dossier lors de cette réunion aurait pu apporter tous les éléments de réponses nécessaires.

- **Benoît BORDAT** cite le passage suivant :

« En effet, je vous confirme qu'il n'a jamais été question de changer, d'absorber, d'intégrer ou de porter atteinte à votre association comme vous l'indiquez à plusieurs reprises dans votre courrier. La Ville n'en a pas le pouvoir mais surtout pas le souhait. Une telle démarche serait, au demeurant, contraire aux orientations présentées plus haut. La gestion, le fonctionnement et toute décision qui concerne la vie de votre association dépendent de votre conseil d'administration et de votre assemblée générale. »

- Ce courrier rappelle également que l'objectif est de créer une structure de quartier agréée centre social. Ce qui n'est pas la mission première de l'AVUM. En revanche, l'AVUM est indépendante et trouvera, si elle le souhaite, tout à fait sa place dans ce projet. Il s'agit, compte tenu de l'importance de l'AVUM, d'une proposition de partenariat.

« Votre association est indépendante et, à ce titre, elle dispose et disposera librement de son organisation, de ses adhésions, de ses tarifs, de son personnel et de la définition de ses activités. Il n'a donc jamais été envisagé de ne plus mettre à disposition de locaux à l'AVUM. La structure agréée centre social sera implantée dans les locaux de la rue Le Jolivet qui continueront d'être partagés entre l'AVUM et la Fédération Léo Lagrange. La Ville est consciente des besoins en matière de locaux pour les associations dans ce quartier du fait de la dynamique volontariste de la municipalité. J'ai (Monsieur le Maire) donc demandé aux services d'étudier les possibilités de surfaces susceptibles de bénéficier aux activités associatives dans le quartier Université. »

Benoît BORDAT conclut en précisant, qu'aujourd'hui, un dialogue est engagé entre la ville de Dijon et les différents partenaires.

Lê-Chinh AVENA abonde en ce sens. Elle rappelle le travail de diagnostic engagé dans le quartier comme cela a été le cas dans d'autres quartiers. Elle souligne qu'il n'est pas envisageable de faire sans les associations qui existent déjà et qui œuvrent depuis longtemps dans le quartier.

Une adhérente de l'AVUM se fait le relais de l'ensemble des adhérents. Ils s'inquiètent pour la rentrée 2019 et pour l'exercice de leurs activités dans les locaux rue Le Jolivet ?

Benoît BORDAT répond qu'il n'a jamais été question de toucher au local. Il invite l'AVUM à convier les élus du quartier à une assemblée générale mais aussi à communiquer le courrier de Monsieur le Maire à l'ensemble des adhérents de l'AVUM.

La représentante de l'AVUM répond à **Benoît BORDAT** que l'envoi du courrier aux adhérents est prévu.

Un habitant demande s'il serait possible d'installer un radar pédagogique boulevard de Strasbourg à l'instar de ce qui sera fait rue de Mirande ? En effet, les automobilistes roulent vite et ne laissent guère traverser les piétons.

Benoît BORDAT reconnaît que ces questions de circulation, de voirie... sont récurrentes et propose qu'un groupe de travail réfléchisse sur ces sujets en lien avec les services concernés y compris la police municipale.

Bernard DURAND revient sur les projets de voirie cités en début de commission et pris en charge par la métropole. Il se demande pourquoi ces projets ont été inscrits au titre des budgets participatifs alors qu'ils relèvent de Dijon Métropole. De plus, même si la métropole prend en charge ces projets, il souligne que, in fine, les habitants paieront.

Benoît BORDAT explique que, certes, ces projets ne relèvent pas des budgets participatifs mais il est important d'apporter une réponse aux habitants.

Denis GENTZBITTEL revient sur toutes les questions liées à la voirie. Selon lui, entre les compétences qui relèvent de la ville de Dijon et celles qui relèvent de Dijon Métropole, il est difficile de s'y retrouver. H2MU est une association de quartier basée sur la commune de Dijon. Naturellement, elle s'adresse à la municipalité concernant les problèmes liés à la voirie mais, systématiquement, il lui est demandé de s'adresser à la métropole qui ne répond pas toujours. La lisibilité en matière de prise de décision est opaque et cela est gênant. Par exemple :

- concernant la création de pistes cyclables.
- concernant la création d'une place de stationnement pour une personne à mobilité réduite : l'association a envoyé un courrier mais n'a toujours pas de réponse.
- concernant des stationnements de véhicules devant un cabinet de kinésithérapeute. Ce dernier a dû apposer, lui même, un panneau d'interdiction de stationner.

Pour les courriers sans réponse, **Stéphanie MODDE**, l'incite à solliciter les élus du quartier car ce n'est pas normal. Elle rappelle que l'association H2MU a rencontré **Catherine HERVIEU**, conseillère municipale déléguée à l'Air, le Bruit, les Déplacements doux et les Milieux aquatiques et Vice Présidente à Dijon Métropole. Pour les pistes cyclables, elle est la bonne interlocutrice.

Mais, selon **Denis GENTZBITTEL**, la création des pistes cyclables est d'abord un problème de voirie avant d'être un problème lié à l'écologie

Benoît BORDAT comprend que la répartition des compétences puisse être une difficulté pour les habitants. La ville gère l'organisation de son territoire mais pas le financement des travaux de la voirie. Ainsi, dès lors qu'une demande en matière de voirie lui est adressée, il la transfère à la métropole qui, en fonction des budgets alloués et/ou prévus répond favorablement ou non. Lorsque le cabinet de kinésithérapeute a souhaité réaliser des travaux, il s'est rendu plusieurs fois sur place. Les services de la ville ont émis des réserves quant-à la manière de faire et notamment pour la sortie du garage car cela allait créer de la gêne et de l'incompréhension. Malgré les préconisations des services, les travaux ont été faits. Depuis, les services ont proposé d'apposer des interdictions de stationner. Concernant les places de stationnement pour les

personnes à mobilité réduite, **Benoît BORDAT** précise qu'il est sensible à ce sujet. Il interrogera les services concernés afin de faire le point sur ce sujet.

Monsieur MICHEL abonde dans le sens de **Denis GENTZBITTEL** sur la difficulté de s'y retrouver entre la ville et la métropole. Suite à un coup de vent, des poubelles se sont renversées rue Pontus de Tyard. Des déchets jonchaient le sol. Les habitants ont appelé Allo Mairie. Ce service leur a demandé d'appeler Dijon Métropole. A Dijon Métropole, il a été demandé aux habitants de se rapprocher de la mairie de Dijon.

Stéphanie MODDE répond que les enregistrements seront vérifiés.

Benoît BORDAT rappelle qu'il est possible de le contacter directement sur son portable.

Laurent MONNOT fait part du problème de distribution du Dijon Mag dans le quartier Université. Ce problème sera transmis au service concerné.

II – BUDGETS PARTICIPATIFS

Projets 2018 – point d'étape



➤ Renouvellement de la cabane à outils dans le jardin du parc des Argentières (7000 € avec un auvent.

Laurent MONNOT explique que le budget de 7000 € alloué à ce projet en 2018 n'est pas suffisant pour remplacer la cabane en bois existante devenue trop dangereuse. En effet, la tonnelle, offerte par la ville de Dijon, qui devait venir en lieu et place du auvent existant n'est plus disponible. C'est pourquoi, une demande de budget de 2000 € supplémentaire a été déposée dans le cadre des budgets participatifs 2019 afin de pouvoir installer une cabane avec des récupérateurs d'eau et un auvent.



➤ Mise en place d'une table de ping pong (3400 €) et de toilettes sèches dans le parc Hyacinthe Vincent (16000 €)

Les toilettes sèches ainsi que la table de ping-pong ont été installées.



➤ *Un groupe de travail se tiendra le mardi 21 mai prochain à 18h30 à Latitude 21 pour les projets de :*

- fresque murale sur le mur situé dans le jardin rue Ernest Lory.
- implantation d'un panneau pour la liberté associative

➤ *Mise en place d'une placette de compostage*

Afin de donner une suite favorable à ce projet, il est nécessaire de trouver une structure porteuse. La réflexion est, à ce jour, toujours en cours.

Stéphanie MODDE rappelle que ces placettes de compostage sont installées en lien avec Dijon Métropole. Certains habitants du quartier Hyacinthe Vincent semblaient intéressés par ce projet. La réflexion est, à ce jour, toujours en cours.

Projets 2019 – Hiérarchisation et vote



BUDGETS PARTICIPATIFS – HIÉRARCHISATION DES PROJETS 2019 – Commission Université

Nom	N°	Projets/Coût	Priorisation
<p>Laurent FRICHET Réponse des services</p>	1	<p>Installation d'une table de Ping Pong dans le square du Creux d'Enfer Ce projet est réalisable sous réserve d'une étude de faisabilité au préalable et des nuisances éventuelles pour les riverains. Coût d'une table ping pong avec dalle béton : 5 000 € TTC/unité Eu égard aux nuisances sonores que ce mobilier peut engendrer, Benoît BORDAT rappelle qu'il sera nécessaire d'interroger les riverains à ce sujet.</p>	<p>3 voix 5 voix contres 4 Abstentions</p>
<p>Laurent MONNOT Réponse des services</p>	2	<p>Auvent pour la cabane dans la parc des Argentières La cabane du Jardin des Argentières, qui n'est plus sécuritaire, va être démolie et remplacée par une cabane nouvelle avec récupérateurs d'eau de pluie (budget participatif 2018). Pour compléter la cabane et disposer d'un auvent, comme sur la cabane actuelle, permettant aux enfants des écoles venant au jardin de s'abriter du soleil ou en cas de pluie + récupérer l'eau de pluie. La cabane située dans le parc des Argentières ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur. Le budget participatif déposé en 2018 permet de la remplacer par une nouvelle cabane plus moderne avec des récupérateurs d'eau en lieu et place des parois latérales. Ce budget supplémentaire permettra de compléter cet aménagement en installant un auvent qui abritera petits et grands de la pluie et du soleil. Coût : 2 000 €</p>	<p>24 voix 0 voix contre 2 Abstentions</p>
<p>Denis GENTZBITTEL Association H2MU Réponse des services</p>	3	<p>Amélioration de la qualité de vie dans le quartier université Denis GENTZBITTEL présente les trois demandes de l'association :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création de terrains de pétanque au stade Paul Doumer et au parc des Argentières (proximité : accès robinet d'eau, toilettes ...). 2. Embellissement de la Place du Général Ruffey : afin d'éviter que les automobilistes stationnent leurs véhicules sur les pelouses et aux pieds les arbres comme cela est trop souvent le cas : installation de bacs à fleurs le long des pelouses – plantation de fleurs autour des pieds des arbres avec contreforts si nécessaire. Des membres de l'association H2MU pourraient participer à l'entretien des plantations. 3° Place du Général Ruffey : demande de renforcement des délimitations des places de stationnement réservées aux PMR. <p>1 Sous réserve des validations techniques, l'installation d'un terrain de pétanque est possible. Coût : 6 000 €</p> <p>2 L'embellissement de la place du Général Ruffey est envisageable dans le cadre de l'action proposée par le Jardin des Sciences : "J'adopte un pied d'arbre". Effectivement, les habitants devront assurer le suivi de ces plantations.</p> <p>3 Votre proposition n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais sera transmise au service concerné.</p> <p>Denis GENTZBITTEL ne comprend pas la réponse n°1 : « sous réserve des validations techniques » : il pense que le projet n°2 est réalisable et déplore de ne pas avoir été contacté par Dijon Métropole pour la proposition n°3.</p> <p>Concernant le projet n°1, Benoît BORDAT souligne que ces aménagements ne devront pas remplacer des aménagements existants. Dans le parc des Argentières, il existe un terrain de foot qui est bien utilisé. Ce lieu doit être conservé. Pour l'adoption des pieds d'arbres, les habitants peuvent se rapprocher du Muséum. Enfin, pour les stationnements PMR, il propose d'organiser une balade urbaine sur site avec les services techniques concernés.</p> <p>Jean-Yves MOY rappelle, qu'avenue Paul Doumer, il existe déjà trois terrains de pétanque.</p> <p>Stéphanie MODDE précise qu'installer des bacs à fleurs le long des pelouses, place du Général Ruffey ne sera pas possible. Elle s'est rendue sur place avec des membres de l'association. Fleurir les pieds d'arbres ne suffira pas non plus à empêcher les automobilistes à stationner de manière anarchique sur les pelouses. Elle encourage cependant les habitants à fleurir, le plus possible, le quartier.</p> <p>Elle propose de faire intervenir la police municipale pour verbaliser les véhicules mal garés ou éventuellement d'installer de grosses pierres. Il est, en amont, nécessaire d'engager une réflexion sur ce sujet.</p> <p>Denis GENTZBITTEL précise que c'est la raison pour laquelle l'association souhaite l'implantation de bacs à cet endroit. Si cela est impossible, il aimerait connaître les intentions de la municipalité pour contrer les stationnements anarchiques.</p> <p>Benoît BORDAT propose de regarder quelles solutions peuvent être envisagées pour interdire ces stationnements intempestifs.</p>	<p>N°1 : Stade Paul Doumer</p> <p>2 voix 11 voix contres 12 Abstentions</p> <p>N°1 : Parc des Argentières</p> <p>3 voix 5 voix contres 16 Abstentions</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS			
Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Marlène JACQUIER Réponse des services	1	<p>Composteur pour chaque résidence dijonnaise Pourquoi ne pas mettre en place pour chaque copropriété un composteur ce qui permettrait de recycler les déchets « verts » qui pourraient ensuite être utilisés dans les espaces verts des copropriétés ou dans les espaces verts dijonnais ?</p> <p>Un site de compostage de quartier pourrait répondre à cette demande mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir environ 10 m² d'espaces verts pour installer la placette de compostage - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...) - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants) - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. <p>Pour information, plusieurs placettes de compostage existent déjà dans presque chaque quartier de la ville de Dijon. Pour plus d'informations : https://www.trionsnosdechets-dijon Coût : 1 500 €</p> <p>Il s'agit de voter pour le principe et ainsi provisionner un budget dans le cas où un lieu serait trouvé.</p>	<p>21 voix 3 voix contres 3 Abstentions</p>
Georges MEZUI NGUEMA Réponse des services	2	<p>Énergie verte Le but de ce projet est de réduire la consommation d'énergie, tout en incitant les utilisateurs à faire du sport. Vous êtes en balade dans nos parcs à Dijon, vous voyagez dans l'une des gares de Dijon, vous êtes au Lac-Kir ou dans des jardins partagés, vous vous rendez compte que la batterie de votre portable (tablette, cigarette électronique etc) est faible, ne désespérez plus. Vous tomberez sur une drôle de table à pédales avec des sièges de scooter appelée « We-bike ». Le We-bike, est comme un vélo d'appartement vissé à une table de séjour, posé au milieu d'un hall de gare, parcs, restaurants, lieux de travail, des jardins partagés ou des lacs (Lac Kir à Dijon). Grâce à ce concept unique, nous auront la chance de recharger nos batteries tout en faisant un exercice physique.</p> <p>Techniquement ce projet est réalisable mais la question de la maintenance et des coûts associés sont à prendre à compte car ils ne peuvent être impactés sur le budget participatif (coût de fonctionnement et non d'investissement).</p> <p>Plusieurs modes de production électrique de la borne existent :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Soit par raccordement au réseau électrique o Soit par moyen mécanique (pédalage) o Soit par énergie solaire <p>Les deux dernières solutions sont autonomes et sans risque. Ces bornes sont souvent proposées en location, à l'achat ces bornes coûtent entre 2000 € et 3000 € la borne.</p> <p>Coût : 3 000 € la borne</p> <p>Benoît BORDAT rappelle qu'il sera nécessaire de trouver un endroit d'implantation adéquat en groupe de travail.</p>	<p>12 voix 5 voix contres 10 Abstentions</p>
Olivier BERTAT Réponse des services	3	<p>Installation d'une table en bois adaptée aux personnes à mobilité réduite Par exemple au parc de l'Arquebuse, ou dans chaque parc pouvant accueillir de telles tables</p> <p>Coût : 1200 €</p>	<p>28 voix 0 voix contre 0 Abstention</p>
Elise BOSSET Réponse des services	4	<p>Fresque d'art contemporain derrière la Maison des Associations L'objectif de ce projet est la réalisation d'une fresque de type art contemporain pour embellir le mur qui se trouve à l'arrière de la Maison des Associations et apporter un peu de couleur et de gaieté aux habitant.e.s du quartiers ainsi qu'aux associations hébergées. Idéalement, la fresque serait réalisée par une artiste locale de façon participative avec les usagers du quartier. Le mur mesure plusieurs dizaines de mètres de long et environ 2m50 au plus haut.</p> <p>Ce projet est réalisable sous réserve des validations techniques des services concernés.</p> <p>Coût : 15 000 €</p> <p>Jean-Yves MOY explique que, ce mur, à l'arrière de la Maison des Associations est très peu visible. Il rappelle également que le projet de fresque boulevard Jeanne d'Arc n'avait pas été retenu lors d'un ancien vote de budgets participatifs alors que, ce boulevard est, non seulement dans le quartier mais aussi très passant.</p>	<p>2 voix 16 voix contres 7 Abstentions</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS			
Nom	N°	Projets / Coût	Priorisation
Sabrina MAROC	5	<p>Le premier frigos solidaire de Dijon! Notre concept est simple : un frigo en libre-service chez un commerçant mais en extérieur, à la portée de tous et où chacun peut déposer ou prendre de la nourriture gratuitement et quand il le souhaite. Objectif: limiter le gaspillage alimentaire, contribuer à la solidarité locale, créer du lien social. Suite aux budgets participatifs de 2018 nous avons:</p> <ul style="list-style-type: none"> - créé le groupe des Frigos Solidaires Dijon qui fédère + de 200 personnes - rencontré plus d'une vingtaine d'hôtes potentiels - organisé des temps d'échange public pour présenter notre démarche - lancé d'une campagne d'affichage dans Dijon pour trouver un hôte - échangé avec des associations, des élus, des bénéficiaires pour recueillir leurs retours - répondu aux questions des médias : Bien Public, Dijon Magazine, Dijon l'Hebdo... <p>En un an 25 frigos solidaires qui ont pris place dans la vie quotidienne de 20 villes françaises. Alors à notre tour de concrétiser notre engagement social et environnemental !</p>	
Réponse des services		<p>Ce projet est réalisable sous réserve de trouver un/une structure porteuse (restaurant, magasin...) qui permettra de le faire vivre et de l'alimenter.</p> <p style="text-align: center;">Coût : 1 300 €</p> <p>Deux étudiantes d'Agrosup Dijon, membres de l'association Solid'Agro présentent ce projet : Solid'Agro qui mène diverses actions pour le Sidaction, Octobre Rose... s'est associée à l'association Frigos solidaires de Dijon afin de porter ce projet. Il s'agit de limiter le gaspillage alimentaire et de créer du lien social entre les habitants d'un quartier. Les denrées alimentaires ne doivent pas être ouvertes, la viande et le poisson sont interdits en raison du respect de la chaîne du froid. Les personnes peuvent prendre tout ce dont elles ont besoin. Le frigo est basé sur le trottoir ou sur la terrasse d'un commerçant qui doit le sortir tous les matins et le rentrer tous les soirs, vérifier les dates des denrées alimentaires ainsi que les températures. Le commerçant s'acquitte également des frais en électricité. Ce frigo est adapté car il est dans un caisson sur roulettes. Le modèle est standard et l'association Frigos Solidaires se charge de le fabriquer entièrement et de le livrer. Dans les 20 villes de France où il est déjà implanté, ce projet a rencontré un vif succès et les résultats montrent que les denrées entreposées sont rapidement prises. Dans le quartier Université, ce frigo pourrait avoir du sens en raison du nombre d'étudiants présents. En effet, eu égard à leurs difficultés financières, ils ont souvent du mal à se nourrir correctement.</p> <p>Denis GUVENATAM, Président des associations : Dijon Université Club Football et Dijon Université Club Omnisport ajoute qu'effectivement, le taux de pauvreté des étudiants est élevé. Installer un frigo solidaire sur le campus serait tout à fait judicieux. Il demande si ce projet pourrait être porté par l'université de Bourgogne ou d'autres associations du campus.</p> <p>Les étudiantes répondent qu'il n'est pas possible de travailler avec les restaurants universitaires. Leurs horaires d'ouvertures ne sont pas adaptés.</p> <p>Stéphanie MODDE souligne qu'il s'agit d'une idée vraiment très intéressante et qu'il faut la tenter. Il faut cependant penser aux personnes qui viendront déposer des produits. Il doit rester accessible. Se rendre sur le campus pour déposer quelques denrées alimentaires risque de freiner des personnes. .</p> <p>Selon Benoît BORDAT, le coût de 1 300 € est abordable. En moyenne, par famille, le coût du gaspillage alimentaire représente 50 à 80 € par mois et le gaspillage global (ce qui n'est jamais consommé et qui finit à la poubelle) représente 30 %.</p>	<p>23 voix 2 voix contres 3 Abstentions</p>

Porteur de projet	Numéro	Titre du projet	Coût	Voix	Cumul
Olivier BERTAT	5	Installation d'une table en bois adaptée PMR 5 tables retenues	1200	28	6000
Laurent MONNOT	2	Auvent pour la cabane dans le parc des Argentières	2000	24	2000
Sabrina MAROC	7	Le premier frigo solidaire de Dijon	1300	23	1300
		placette de compostage	1500	21	1500
Laurent FRICHET	1	Installation d'une table de ping pong dans le square du Creux d'Enfer	5000	13	5000
Georges MEZUI NGUEMA	4	Energie verte	3000	12	3000
Denis GENTZBITTEL H2MU	3	Amélioration de la qualité de vie dans le quartier université – terrain de pétanque	6000	2	
Elise BOSSET	6	Fresque d'art contemporain derrière la Maison des Association	15000	2	
		terrain de pétanque Argentières	6000	2	
TOTAL			41000	123	18800

* Les membres s'accordent pour voter pour 5 tables en bois adaptées aux personnes à mobilité réduite (Parc des Argentières, Parc Hyacinthe Vincent, Parc des Sports, square du Creux d'Enfer).

Bernard DURAND propose de travailler en partenariat avec l'Observatoire de l'Age qui a réalisé un parcours de visites, dans les parcs et jardins, dédié aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Il serait judicieux de mettre ces tables dans les parcs référencés.

Stéphanie MODDE répond que c'est une très bonne idée.

* Concernant le frigo solidaire, une habitante propose de budgétiser une somme afin d'indemniser le commerçant qui paiera l'électricité.

Benoît BORDAT répond que c'est impossible car les budgets participatifs sont des budgets d'investissement.

Daniel LAMM propose l'implantation de deux frigos solidaires. En effet, le quartier est vaste.

Benoît BORDAT répond que, sous réserve de trouver des hôtes intéressés, cela est possible.

Agnès CHEVRIER répond qu'il n'est pas nécessaire de dépenser la totalité de l'enveloppe allouée aux budgets participatifs. De plus, avant de s'engager sur deux frigos, il serait sans doute judicieux de se laisser le temps de voir comment le premier évolue dans le temps, à savoir si l'hôte garantit un suivi régulier.

Benoît BORDAT propose aux membres de voter pour un ou deux frigos solidaires :

16 votes pour un frigo

10 votes pour deux frigos

Dans un premier temps, un frigo solidaire sera implanté dans le quartier

Les membres décident d'arrêter les votes et de ne pas dépenser toute l'enveloppe allouée aux budgets participatifs.

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS DÉJÀ PRÉVU – Commission Université

Noms	N°	Projets
Laurent FRICHET	1	<p>Toilettes publiques</p> <p>Pourquoi ne pas installer, comme sur la place de la République, des toilettes publiques gratuites dans le quartier université. Cela éviterait de devoir aller consommer dans les brasseries pour pouvoir aller aux toilettes.</p> <p>La Ville met à la disposition du public une quarantaine d'équipements tous gratuits. Depuis 2014, 12 sanitaires neufs, bénéficiant des dernières technologies de nettoyage automatique et adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite ont été installés sur Dijon. De plus, six parkings souterrains ainsi que les halles centrales proposent également des sanitaires. Concernant le quartier Université, des toilettes sèches ont été installées parc Gaston Gérard, square du Creux d'Enfer, parc des Argentières et parc Hyacinthe Vincent. La mise en place de toilettes sèches est étudiée au cas par cas, un espace suffisamment dégagé et bien exposé au soleil doit être réservé dans le parc, cela nécessite également un entretien régulier par des agents ville de Dijon entrainant des frais de fonctionnement. Ce type de sanitaires est réservé dans des "zones champêtres".</p>
Réponse des services		

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE- Commission Université

Noms	N°	Projets
Sylvain ROQUES	1	<p>Ralentisseurs boulevard de l'Université</p> <p>Le boulevard de l'université est une grande ligne droite sans aucun ralentissement. Du coup, de jour comme de nuit, des gens roulent à vive allure, voire à fond sur le boulevard. C'est donc une nuisance au quotidien et un risque pour les piétons. Ces ralentisseurs auraient leurs places près des îlots de passage piéton, comme ce qui a été fait plus haut au niveau de l'Université.</p> <p>Ce projet ne rentre pas dans le cadre des projets de budgets participatifs mais votre demande sera transmise au service concerné. Les ralentisseurs sont des dispositifs qui peuvent, certes, s'avérer efficaces très ponctuellement. Toutefois, ils génèrent des nuisances sonores peu appréciées par les riverains les plus proches. Si ces derniers y sont en général, favorables, ils ne souhaitent pas qu'ils soient installés devant leur lieu de résidence. C'est pourquoi l'emploi de tels dispositifs s'avère très limité en agglomération.</p>
Réponse des services		
Daniel WAXIN	2	<p>On en fait tout un plat</p> <p>Trouver un lieu partenaire, comme le théâtre Mansart, pour organiser des dîners thématiques à se partager. Les participants qui le souhaitent acceptent de réaliser ou finaliser un plat, une entrée ou un dessert et le faire goûter aux autres qui en feront la critique ou en mettant une note. Condition pour participer cuisiner soi même. Au pays de la Gastronomie les bonnes volontés ne sauraient manquer!</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il ne relève pas des dépenses d'investissement qui sont des dépenses se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité (construction ou aménagement). Néanmoins, vous pouvez tout à fait vous rapprocher de l'Accueil Jeunes Mansart, 28 rue le Jolivet, qui organise ce type de manifestations tout au long de l'année avec les habitants du quartier.</p>
Réponse des services		
Laurent FRICHET	3	<p>Métier apiculteur</p> <p>De nombreuses personnes, dont je fais partie, sont très intéressées par le métier d'apiculteur. Serait-il possible de bénéficier d'une formation dans ce domaine (théorique et pratique) pour les personnes du quartier Université avec un professionnel ?</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des projets de budgets participatifs mais présente néanmoins un véritable intérêt. Pour votre information, Dijon métropole mène une politique innovante de préservation des insectes pollinisateurs et est signataire de la déclaration des villes européennes pour la protection des abeilles depuis 2007.</p> <p>L'école des hautes études en apiculture (EHEA), située à la Maison régionale de l'innovation, 64 A rue de Sully vient d'ouvrir à Dijon. Outre le fait d'accueillir des stagiaires pour les former à ce métier, la structure a également vocation à faire avancer les connaissances sur l'abeille à travers des projets de recherche, et à promouvoir la sensibilisation aux produits de la ruche et à la protection des insectes pollinisateurs, via des conférences et autres actions dirigées vers le grand public.</p>
Réponse des services		
Thierry VAULOT	4	<p>Piste cyclable rue de Mirande</p> <p>Faire une piste cyclable rue de Mirande : rue très dangereuse pour les vélos.</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des projets de budgets participatifs mais sera transmis au service concerné.</p> <p>Les demandes de création de pistes cyclables nécessitent une étude fine en fonction de la pertinence et des nécessités réglementaires appropriées et dont le coût est supérieur à 40 000 €.</p>
Réponse des services		

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE– Commission Université

Noms	N°	Projets
Christian SEGUIN	5	<p>Cybercafé Mansart Un lieu de convivialité où chacun peut venir consulter internet, boire une boisson chaude, s'exprimer, discuter ! En effet, c'est un quartier où pour la plupart des habitants, surtout issus de l'immigration, n'ont aucun lieu de rencontre de ce type ! Le lieu, le bistrot de quartier, de village (sans l'alcool) où chacun peut passer un moment à se détendre ! Un petit local, 100 m2 environ, une connexion internet, du matériel ancien n'est pas un handicap ! Des tables des chaises récupérées à Emmaüs, de l'eau de l'électricité, quelques jeux de société, une association à créer pour la gestion, c'est tout !</p> <p style="color: red;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il ne relève pas des dépenses d'investissement qui sont des dépenses se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité (construction ou aménagement). Néanmoins, vous pouvez tout à fait vous rapprocher de l'Accueil Jeunes Mansart, 28 rue le Jolivet, qui propose ce type d'accueil tout au long de l'année avec les habitants du quartier.</p>
Zohra ESSANHI	6	<p>Pataugeoire Le quartier montmuzard se rajeunit avec des familles avec enfants qui s'installent. C'est l'occasion de donner un coup de jeune et d'embellir le parc de jeux près du stade Gaston Gérard. Serait-il possible d'installer une pataugeoire ? Depuis plusieurs étés, les pataugeoires de la ville n'ont pas été remises en eau pour des raisons d'hygiène. En effet, elles ne sont pas équipées comme les piscines de traitement de l'eau en continue car un tel équipement serait trop coûteux à mettre en place. De plus, le coût moyen pour ce type d'équipement est de 85 000€ A noter que ce type d'installation génère un coût d'entretien annuel de 3 000€.</p>
Anne FABRE	7	<p>Installation de jardinières bd Maréchal de Tassigny Installer des jardinières sur le trottoir du boulevard Maréchal de Tassigny entre le tramway et le parking EFS. Ceci permettrait de rendre plus agréable le déplacement des piétons (malgré le trafic intense) et d'éviter le stationnement de voiture sur le trottoir (notamment le long du tennis club) ce qui oblige souvent les piétons à descendre sur la chaussée et empêche le passage des personnes en fauteuil roulant ou poussettes.</p> <p style="color: red;">Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, eu égard aux coûts de fonctionnement engendrés, les services techniques n'ont pas la possibilité de prendre en charge l'entretien de la mise en place d'un fleurissement. Au regard des enjeux environnementaux et du souhait de la Ville de Dijon d'être une référence environnementale, le fleurissement municipal évolue. Le qualitatif est privilégié au quantitatif : fleurissement plus naturel, durable, différencié et en cohérence avec le plan biodiversité de la commune. Les massifs en pleine terre sont ainsi favorisés mais essentiellement dans les lieux où les citoyens peuvent en profiter pleinement (parcs et squares). En outre, le programme "j'adopte un pied d'arbre, un pied de mur" (https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre---un-pied-de-mur.aspx) permet la plantation et l'entretien par les habitants de petites zones à végétaliser. Le Jardin des sciences peut accompagner un groupe d'habitants motivés pour végétaliser de manière collective une rue.</p>
Xiao ZHANG	8	<p>Transport Si le budget le permet, je propose d'installer un dos-d'âne dans le boulevard Strasbourg devant la maison de retraite et dans la rue de Mirande entre la rue Jules d'Arbaumont et la rue Charles Brugnot.</p> <p style="color: red;">Ce projet ne rentre pas dans le cadre des projets de budgets participatifs mais votre demande sera transmise au service concerné. Les ralentisseurs sont des dispositifs qui peuvent, certes, s'avérer efficaces très ponctuellement. Toutefois, ils génèrent des nuisances sonores peu appréciées par les riverains les plus proches. Si ces derniers y sont en général, favorables, ils ne souhaitent pas qu'ils soient installés devant leur lieu de résidence. C'est pourquoi l'emploi de tels dispositifs s'avère très limité en agglomération.</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS HORS CADRE/HORS ENVELOPPE- Commission Université

Noms	N°	Projets
<p>Sarah BASTIEN</p> <p>Réponse des services</p>	<p>9</p>	<p>Réduction du coût des transports</p> <p>Je pense que dans une dynamique écologique, il serait bon et nécessaire de réduire le coût des transports en commun afin de motiver les habitants à les prendre plus au lieu de leur voiture. Il faudrait faire une étude pour voir quel prix motiverait ceux qui prennent actuellement leur voiture afin qu'ils la laisse au garage pour privilégier les transports en commun.</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des projets de budgets participatifs mais sera transmis au service concerné.</p> <p>Pour information, le réseau Divia est aujourd'hui l'un des réseaux dont la tarification est l'une des plus accessibles pour un réseau de cette taille.</p> <p>L'abonnement est à 42 €/mois (dont la moitié pris par l'employeur) alors que les autres agglomérations de taille comparable sont autour de 43/45 €. Le ticket unitaire est à 1.40 € alors que les autres agglomérations sont quasi toutes à 1.50 € ou au delà.</p> <p>De manière générale, voyager en transport urbain est moins cher que de posséder un véhicule et circuler en voiture. La tarification n'est donc pas un frein. Lorsque l'on utilise les transports en commun, on souhaite de la qualité de service, de la rapidité, de la ponctualité, de la régularité, de l'offre, du confort... Pour cela, Dijon métropole investit chaque année dans les transports publics et s'efforce de garantir un niveau élevé de service. Dijon métropole priorise les transports en commun vis à vis de la circulation automobile : Tramway prioritaire, travaux Prioribus permettant la priorité aux carrefours à feux, arrêts sur chaussée... Les recettes des voyageurs, sont des ressources indispensables à la collectivité pour permettre de maintenir la qualité de service et l'efficacité du réseau année après année.</p>
<p>Denis GENTZBITTEL Association H2MU</p> <p>Réponse des services</p>	<p>10</p>	<p>Amélioration de la mobilité dans le quartier université</p> <ul style="list-style-type: none"> * SÉCURISATION de la traversée du boulevard de Strasbourg au niveau de boulevard de la Défense pour les piétons et les vélo cyclistes : larges et longues lignes blanches, feux tricolores, terre plein central... * SÉCURISATION de la traversée du boulevard de la Défense pour les PMR au niveau du boulevard de Strasbourg : bornes... * Assurer le libre accès des piétons aux trottoirs rue du recteur MARCEL BOUCHARD coté avenue du XXI siècle par la mise en place de plots, piquets, bacs à fleurs ... afin d'empêcher des automobilistes de garer leurs voitures sur ces trottoirs qui ont été refaits à neuf récemment. * Création de pistes cyclables sur les voies de circulation de l'avenue du Stand et du boulevard de la Défense (à éviter des traçages de pistes sur les trottoirs car trop dangereux !) <p>Vos différentes propositions n'entrent pas dans le cadre des budgets participatifs mais seront transmises au service concerné.</p>
<p>Denis GENTZBITTEL Association H2MU</p> <p>Réponse des services</p>	<p>11</p>	<p>Amélioration de l'éclairage public – au bas de la rue Mirande – quartier Université</p> <p>L'éclairage public du bas de la rue de Mirande entre le bd Voltaire et le pont SNCF est complètement masqué par les arbres du parc du grand séminaire: sachant que le trafic piéton s'effectue à 95% de l'autre côté de la rue de Mirande (non éclairée) et que cet axe est très fréquenté par les étudiants en deux roues, ne pourrait-on pas envisager une réflexion globale en y incluant la création d'une piste cyclable éclairée entre la rue des raffineries et le bd Voltaire et d'un trottoir suffisamment accueillant et éclairé pour une poussette ou une valise à roulettes.</p> <p>Vos propositions n'entrent pas dans le cadre des budgets participatifs mais seront transmises au service concerné.</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Déjà prévu

Nom	N°	Projets
<p>Jules MARTIN</p> <p>Réponse des services</p>	1	<p>Dijon zéro déchets</p> <p>La ville de San Francisco aux Etats-unis a fait le pari du zéro déchets. Si une ville américaine peut le faire, la future capitale européenne de l'écologie doit en être capable. Le reportage ci-dessous explique comment y arriver. Reportage ici : https://www.youtube.com/watch?v=QgC30p02rh4</p> <p>Pour votre information, Dijon Métropole ne propose pas de défi sur le zéro déchet avec un accompagnement à la mise en place d'actions. En revanche, elle propose différents ateliers pour mettre en pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ateliers upcycling avec la Recyclade : 10 ateliers - Une gratiféria en juin - Un village de la réparation en lien avec la grande braderie organisée par Shop in Dijon - Des initiations au compostage 2 fois par an avec l'association Arborescence - Des ateliers pour apprendre à fabriquer ses produits cosmétiques et produits d'entretien au naturel - Un marché de Noël du réemploi... <p>Pour plus d'informations, le service concerné de Dijon Métropole se tient à votre entière disposition au 03 80 76 39 69.</p>
<p>Sylvie ZINGUERLET</p> <p>Réponse des services</p>	2	<p>Protéger les oiseaux</p> <p>La population des oiseaux est en constante diminution : - 30% en 20 ans. Tout comme les abeilles, les oiseaux doivent être protégés. Je propose l'installation de nichoirs dans les endroits propices : dans nos parcs, nos squares, nos allées. Les nichoirs doivent être hors de portée des chats, grands prédateurs des oiseaux en ville. Dans chaque école, EHPAD il pourrait y avoir un arbre avec un nichoir et un écolier, un senior pourrait y déposer de la nourriture, de l'eau. Ce n'est qu'une action modeste pour protéger les oiseaux mais cela peut être une action "lanceur d'alerte" qui pourra déclencher d'autres actions.</p> <p>Plusieurs projets de construction de nichoirs existent dans l'agglomération dijonnaise. Il convient de se rapprocher de Latitude 21 ou bien de l'association LPO qui proposent des ateliers pour la construction de nichoirs.</p>

BUDGETS PARTICIPATIFS – PROJETS INTER-QUARTIERS – Hors dispositifs

Nom	N°	Projets
<p>Nicolas ORANGE</p> <p>Réponse des services</p>	1	<p>Revenir à la gratuité des stationnements</p> <p>Nous n'avons jamais été concertés pour le stationnement payant dans notre quartier. J'habite rue Fevret, il n'y a toujours pas assez de place pour stationner, je ne vois aucune raison de racketter les habitants de 10 € chaque mois.</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais il sera transmis au service concerné.</p>
<p>Christine MICHAUD</p> <p>Réponse des services</p>	2	<p>Priorité aux vélos et piétons</p> <p>Boulevards des Allobroges, Pascal Pompon, faire du vélo est dangereux, les trottoirs sont en mauvais état : faire 2 voies de circulation pour voitures, 2 pour vélo, refaire trottoirs circulation limitée 30 Km/h, ralentisseurs, radars pas suffisants, trop grande vitesse des voitures et pire des motos, les voitures ne doivent être que tolérées en agglomération et c'est bon pour le climat.</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais il sera transmis au service concerné.</p>
<p>Yvette LOUSTAUD</p> <p>Réponse des services</p>	3	<p>Modifier le style de plot mis pour les chicanes</p> <p>Les plots blancs installés rue de Montchapet ou rue de Jouvence ne sont pas assez solides et sont souvent endommagés. Est-il possible qu'ils soient remplacés par des plots en dur ?</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs mais il sera transmis au service concerné.</p>
<p>Xavier MARION</p> <p>Réponse des services</p>	4	<p>Théâtre streeartéchechs</p> <p>Avoir une salle pour développer les projets</p> <p>Ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs.</p> <p>Toutefois, il convient de se rapprocher des structures de quartier (MJC, Maison Phare, Tempo....etc) pour obtenir une salle ou bien se faire aider au montage des projets</p>

III – VIE DE QUARTIER

Retour sur les changements de priorité rue Jules d'Arbaumont



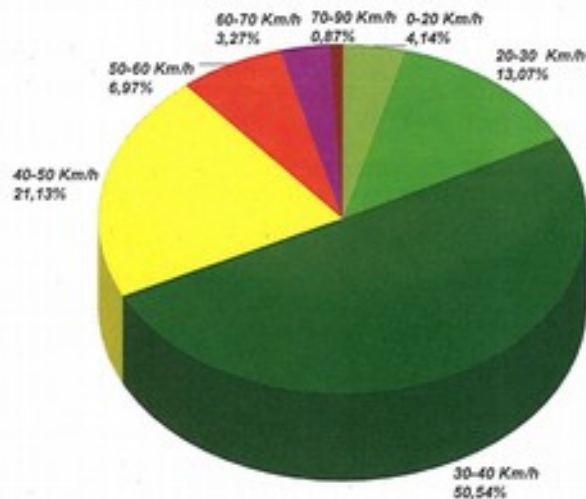
Benoît BORDAT rappelle le contexte :

En raison des vitesses excessives rue Jules d'Arbaumont, des habitants ont alerté la municipalité. **Benoît BORDAT** a souhaité qu'une balade urbaine soit organisée sur site en lien avec les services techniques. Suite à celle-ci, il a été proposé aux membres, lors de la commission de quartier du mois de novembre 2018, de supprimer le STOP rue de la Raffinerie et de changer le sens des priorités. Devant le désaccord des membres, **Benoît BORDAT** a proposé aux services compétents de réaliser des contrôles de vitesse du lundi 4 mars au lundi 11 mars 2019 et de présenter les résultats aux membres en commission de quartier afin que ces derniers puissent prendre une décision définitive. In fine, il s'agit d'un pouvoir de police du maire. Il pourrait donc prendre seul une décision.

Résultats des comptages :

0-20 Km/h	20-30 Km/h	30-40 Km/h	40-50 Km/h	50-60 Km/h	60-70 Km/h	70-90 Km/h	90-110 Km/h	110-120 Km/h	120-130 Km/h	130-255 Km/h	Total
19	60	232	230	97	32	15	4	0	0	0	689

Mesure de vitesses
Rue d'Arbaumont à Dijon
entre Argentières et Petites Roches - en direction de Petites Roches
du lundi 4 mars 19 au lundi 11 mars 19



Vitesse relevée supérieure à 50 Km/h : 21,58%
Débit moyen journalier : 689
Vitesse moyenne = 43 Km/h

Véhicules par jour

Les résultats montrent que le respect de la vitesse n'est pas total mais les chiffres ne sont pas particulièrement mauvais (un peu plus de 10 % des véhicules roulent encore trop vite).

Benoît BORDAT propose de ne pas changer le STOP mais qu'une opération de sensibilisation ait lieu avec des verbalisations si cela est nécessaire.

Une habitante de la rue Jules d'Arbaumont explique que cette rue est toute droite avec la rue Jules Violle. Elle estime que la dangerosité est importante. Pour un axe fréquenté, les chiffres sont bons mais pour une rue de quartier avec des enfants et des familles, 10 % de personnes qui ne respectent pas la vitesse, c'est trop. Sans forcément enlever le STOP, il serait sans doute judicieux de mettre la rue en sens inverse afin d'éviter ce genre d'excès. Elle rappelle que c'est la seule rue dans ce quartier qui relie, depuis la rue Jules Violle, la rue de Mirande et le Boulevard de l'Université.

Benoît BORDAT explique que cela ne va pas être possible. En effet, les résultats ne sont pas parfaits mais ils ne sont pas alarmants.

Agnès CHEVRIER revient sur la situation :

* Les automobilistes peuvent prendre de la vitesse sur le début de la rue jusqu'au STOP. C'est à dire, lorsqu'ils arrivent de la rue de Mirande et qu'ils se dépêchent pour traverser.

* Ensuite, sur la deuxième partie de la rue, ils ne peuvent plus être en excès de vitesse car il y a des stationnements des deux côtés. Les véhicules doivent ralentir pour se croiser.

* Selon elle, mettre la première partie de la rue en sens inverse n'est pas forcément une mauvaise idée et mérite réflexion. Quand les automobilistes arriveront rue Jules Violle, ils ne pourront plus aller tout droit et prendre de la vitesse mais ils devront contourner par la rue de la Raffinerie, ce qui sera dissuasif. Elle ajoute que ce ne sont pas les riverains qui roulent vite mais les personnes qui souhaitent éviter les feux de circulation.

Denis GUVENATAM explique qu'il est né dans le quartier. A l'époque, la rue Jules d'Arbaumont était en sens interdit. Les automobilistes se trompaient et prenaient ce sens interdit pour rejoindre la rue Jules Violle. Il n'y avait aucune visibilité et de nombreux accidents ont eu lieu. En plus, la rue de Mirande était beaucoup plus fréquentée qu'aujourd'hui notamment avec la ligne de bus numéro 12.

Benoît BORDAT demandera à la police municipale d'intervenir régulièrement.

Stéphanie MODDE propose de mettre cette rue en zone 30. Elle transmettra cette demande au service concerné.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

Dématérialisation des demandes d'admission en crèches



Dématérialisation des demandes d'admission dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant

Le-Chinh AVENA présente Les objectifs de la démarche

Il est constaté que les parents utilisent de plus en plus facilement l'outil informatique pour nombre de leurs démarches quotidiennes. C'est d'ailleurs déjà le cas pour plusieurs services de la Ville de Dijon qui ont déjà instauré la dématérialisation pour leurs inscriptions (restauration scolaire, extra-scolaire, sports etc).

Cette dématérialisation des demandes d'admission dans les structures de la Petite Enfance concernera aussi bien l'accueil régulier (accueil dont le rythme est prévu et organisé avec les parents de manière récurrente) que l'accueil occasionnel (besoins ponctuels).

La procédure

La dématérialisation des inscriptions est soumise à l'obligation d'être domicilié sur la Ville de Dijon, de disposer d'un compte mydijon et d'un dossier famille. Elle s'effectuera par l'intermédiaire d'un formulaire de préinscription à remplir sur la plate forme dédiée, avec un choix maximal de 2 vœux, que la demande porte sur l'accueil régulier ou occasionnel.

Les inscriptions définitives continueront d'être soumises à l'accord de l'une des 4 commissions annuelles d'attribution.

Entre les commissions, les demandes seront traitées en flux continu, en fonction de la liste d'attente et des places libérées dans les structures. Les échanges et réponses se feront par mail.

Échéances

La mise en œuvre est prévue pour le mois d'avril 2019. Toutes les demandes faites antérieurement à la dématérialisation ont été réinjectées automatiquement dans l'outil.

Conclusion :

Le processus de pré-inscription ne change pas. Seul le formulaire est dématérialisé.

Si cette dématérialisation offre une simplification et une réactivité plus grande, il n'en demeure pas moins qu'un accueil personnalisé sera toujours proposé, tant par le service des admissions de la Petite Enfance, que par les informations données par AlloMairie, que par la cellule accueil du 11 rue l'Hôpital et dans les mairies annexes.

**Devenez « curieux de nature » avec le Jardin des sciences & Biodiversité
et le service Démocratie Locale
Journée écocitoyenne du 7 avril 2019**

**Dimanche 7 avril, de 10h à 12h et de 14h à 17h, dans le parc de l'Arquebuse,
les citoyens deviennent acteurs pour la biodiversité.
Une journée de découvertes et de partage en perspective pour petits et grands.**

Le Jardin des sciences & Biodiversité et le service Démocratie Locale s'associent pour organiser une journée de participation citoyenne le dimanche 7 avril. Cet événement, ouvert à tous et gratuit, propose aux habitants de contribuer à l'amélioration des connaissances sur la nature urbaine/péri urbaine et sa biodiversité.

Une journée dédiée à la nature pour comprendre le rôle, l'importance et l'intérêt que nous avons tous à nous comporter comme des citoyens responsables de notre environnement.

Les commissions de quartier favorisent l'émergence de l'éco-citoyenneté. Les habitants montrent notamment, à travers les budgets participatifs, qu'ils sont soucieux de leur environnement, à court mais aussi à long terme. Un marché bio, des hôtels à insectes, un poulailler, des bacs à compost, des opérations de nettoyage, des installations d'arceaux à vélos, etc. La multiplication des jardins partagés traduit également cet engagement des Dijonnais pour une écologie pratique et conviviale. Dans tous les quartiers, dans toutes les commissions, des personnalités sont sensibles à ces questions d'environnement. Elles ont la capacité de transmettre cette prise de conscience éco-citoyenne en créant du lien social et en permettant de réaliser des économies financières.

L'objectif de cette journée est de faire découvrir les nombreuses actions existantes mais aussi collecter des idées, échanger, s'interroger sur le rôle que chacun peut jouer pour un retour de la nature en ville.

La contribution des habitants à la connaissance de la biodiversité est aujourd'hui possible avec les sciences participatives. En effet, avec l'appui des protocoles nationaux Vigie nature, développés par le Muséum national d'Histoire naturelle, l'observatoire de la biodiversité urbaine sollicite tous les habitants intéressés. Que vous soyez naturaliste débutant, expérimenté, simple passionné ou juste curieux de nature ! vous êtes invités à participer à la collecte d'informations sur la faune et la flore.

Cette démarche participative permet à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique et à la préservation de la biodiversité.

Lors de cette journée, l'équipe du Jardin des sciences présentera sous forme d'ateliers ludiques les différents protocoles de sciences participatives. Simples et rigoureux, ils sont à la portée de chacun d'entre nous.

Ce sera le jour pour Dijon et son Jardin des sciences & Biodiversité de devenir officiellement le 1er relais local des programmes nationaux des « sciences participatives au jardin », initiés par le Muséum national d'Histoire naturelle dans le cadre du programme d'investissement d'avenir « 65 millions d'observateurs ».

A cette occasion, deux nouveaux protocoles **de l'observatoire de la biodiversité des jardins**, « papillons » et « bourdons » sont présentés pour permettre de suivre l'évolution des populations de papillons et de bourdons. Le comptage peut s'effectuer dans un jardin privé, public ou sur un balcon. Une fois que vous avez localisé et décrit votre jardin, vous pouvez commencer à observer.

Ces 2 « nouveautés » viennent compléter les 3 protocoles déjà actifs : « opération escargots », « sauvages de ma rue » et « SPIPOLL » (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs).

Et si vous souhaitez aller plus loin et changer vos habitudes au quotidien, cette journée est la votre...

Au programme :

- * Découverte de tous les programmes de sciences participatives (en continu)
- * Du compostage... à la maturation : transfert de bac à 11h
- * Initiation au compostage et au tri sélectif (en continu)
- * Stand « Je jardine au naturel » avec Arborescence (en continu)
- * Atelier « grainettes », je lance des bombes à graines pour semer la biodiversité (en continu)
- * Stand « Je composte » avec les Ambassadeurs du tri (en continu)
- * Visite guidée à 15h de l'exposition du Jardin des sciences & Biodiversité « Nature Incognito : la face cachée des villes » (planétarium)

Un programme pour découvrir la nature autrement, ailleurs en participant à l'enrichissement des données sur la faune et la flore près de chez nous.

Tous les acteurs, les partenaires agissant au quotidien en faveur de la biodiversité seront présents afin de sensibiliser le public aux nombreuses actions de "Dijon métropole, c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité".

François d'ARBAUMONT revient sur les problèmes d'invasion des guis dans les arbres. Le tilleul, dans le jardin des Argentières, qui date de 1740 est déjà envahi de plus de 10 boules de gui. Or, au dessus de 10 boules de gui, celui-ci est mortel pour les arbres.

Stéphanie MODDE répond que le service des espaces verts et l'Office National des Forêts sont alertés sur le sujet.

Laurent MONNOT rappelle le Troc Plantes qui se tiendra le **dimanche 5 mai dans le parc des Argentières.**

Olivier KAISER rappelle le vide grenier qui se tiendra le **dimanche 19 mai dans l'école Mansart.**

Le chantier du musée des Beaux Arts comme vous ne l'avez jamais vu Présentation du film



Benoît BORDAT remercie les habitants et les membres de la commission de quartier pour les échanges cordiaux et les convie à partager le verre de l'amitié.

Benoît BORDAT

Conseiller municipal délégué au quartier
Université
Coprésident élu de la commission de
quartier Université

Maud BONVALOT-NOIROT

Coprésidente habitante de la
commission de quartier Université